

Technico-commercial secteur de la construction (sfpme)

RÉF | 7947

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Concevoir des propositions de solutions technico-commerciales;
- Vendre la solution technico-commerciale;
- Développer sa clientèle;
- Développer son activité;
- Gérer l'information technique et commerciale;
- Participer à la politique commerciale de l'entreprise;
- Gérer un projet technico-commercial.

Programme

- **Cours professionnels : 254h**

Technologies et Modes d'exécution ; Coordination de projet (module transversal) ; Conseil technico-commercial ; Négociation ; Marketing ; Informatique appliquée ; Technique de vente ; Politique commerciale appliquée.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

- **Pratique Professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas de le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s) Diplôme de coordination et d'encadrement

Type de formation [Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée 1 an

Horaire En soirée et/ou le samedi. Mais dans certain cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début Septembre

Coût 325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU** CESI;
- OU** 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- OU** Certificat d'apprentissage;
- OU** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà

un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- [Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme.](#)
- La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

efp / SFPME- Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>